



Convocation devant le délégué du procureur

Par **Iolita**, le **28/12/2008** à **17:25**

Merci j'ai fait une demande de remise de dette auprès de conseil il mon donné un numéro d'enregistrement et que dès que mon dossier passera en jugement je serai informé bien que cela fait la 3ème demande car dès qu'il m'écrit avec le motif de refus en bas de la lettre il est marqué que je pouvais faire un recours dans les deux mois j'ai rendez le 9/1 à 16h30 j'espère que cela ne va pas être long j'en aurai pour combien de temps à peut près svp j'ai une peur bleu,, dans un forum j'ai lu qui disait souvent il voyez en fonction de la situation familiale et il réduit la dette vous croyez que c'est vrai le bureau du procureur peu le faire j'ai aussi un autre problème que je croyez résolu mon mari a eu une contravention de 45 euro que l'on a payé vendredi on reçoit une lettre amendes et condamnations pécuniaires décision a été prononcée à votre encontre le 01/12 car l'amande c'était par rapport au émission de fumées ou gaz toxiques, corrosifs ou odorants par un véhicule automobile et que on doit payé 180 euro malgré que l'on a payé 45euro d'amande est-ce normale ? merci j'attend avec impatience votre réponse merci meilleur voeux